

DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE CHATUZANGE LE GOUBET Envoyé en préfecture le 27/06/2023 Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID: 026-212600886-20230626-DELIB2023_40-DE

Publié sur le site internet le 28 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.40 Séance du 26 juin 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier Maire de Chatuzange le Goubet

Le 26 juin 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 juin 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

<u>Etaient présents</u>: M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Bertrand BECORPI, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Éric SAULLE, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé: M. Roger-Pierre ROLLAND

Conseillers municipaux présents : 24

M. Pascal BERRANGER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Dénomination de la voirie à créer reliant l'Avenue Charles de Gaulle à la Rue Marcel Battelier

Rapporteur: Pascal BERRANGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2121-29,

Considérant que la dénomination des rues est indispensable pour l'accès aux immeubles et l'obtention d'adresses,

Considérant l'intérêt de la commune à identifier parfaitement chaque voirie et chaque site marquant,

Considérant la nécessité de dénommer la future voirie qui relie l'Avenue Charles de Gaulle et la Rue Marcel Battelier,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur, Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

• **PREND ACTE** de la dénomination officielle de la voie traversante qui relie l'Avenue Charles de Gaulle et la Rue Marcel Battelier, comme suit : Avenue du 18 juin 1940.

Ainsi fait et délibéré, Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de, La transmission en Préfecture le : La publication le : Pour extrait certifié conform Le Maire,

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20230626-DELIB2023_

